



Le 23/03/2021

Déclaration préalable du Secrétaire.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

La région Normandie aura bientôt cinq ans, la genèse de cette collectivité est le fruit de grandes transformations, de grandes décisions, d'un important investissement de toutes et de tous dans la construction de cette collectivité que nous connaissons aujourd'hui.

Le chantier n'est pas fini pour autant, nous savons que plusieurs réajustements, de « finitions » seront encore nécessaires pour avoir un socle sûr et solide sur lequel notre Région pourra totalement s'appuyer.

Je retiens un point, parce qu'il nous concerne tous, et de plus particulièrement le CHSCT, c'est la prévention sécurité au travail.

Il est vrai que la crise sanitaire s'est imposée au dépend de tout, pour les causes évidentes. Elle a sans conteste ralenti la croisière de marche de notre collectivité en tout point, et de ce fait n'a surtout pas épargné la Direction de la Vie au Travail.

Nous savons tous que cette direction fait un travail de qualité, efficace face à tous les changements imposés par le gouvernement et de fait par les décisions de la Direction Générale, elle est durement sollicitée. Et pourtant, elle maintient son agenda, son cap si je puis dire. Nous remarquons qu'elle a ses limites, les collègues ne peuvent se démultiplier pour aborder tous les sujets et grands chantiers PPMS, DUER le document unique, le plan région en santé, la qualité de vie au travail, cellule de veille et bien d'autres encore. Pourtant, il y en a un autre chantier de grande ampleur qui est permanent, omniprésent, comme je vous le disais, c'est la prévention de la sécurité au travail.

Ce chantier demande la nécessité d'une veille permanente sur tous les sites dont les lycées. Comment expliquer qu'aujourd'hui des agents continuent de percer ou buriner les sols, carrelage et faïences pour la plupart amiantés par les colles sans aucune précaution, de même le décapage avec les monobrosses sur ce même type de revêtement de sols en état dégradé ou enlever les dalles de faux plafond amiantées.

Nous estimons que 95% des lycées ont des matériaux contenant de l'amiante, seuls les bâtiments construits après juillet 2017 en sont dépourvus. De même, pourquoi les agents de maintenance et d'entretien n'ont pas tous une habilitation électrique à minima. Que devons nous dire de l'état de beaucoup d'atelier où règnent le désordre au sol, où les machines-outils ne sont plus aux normes, où les produits d'entretiens sont dans des contenants qui ne leur sont pas appropriés, où des agents s'affranchissent de ne pas porter des chaussures de sécurité.

Sans compter les modifications de locaux et de leur usage sans déclaration préalable causant problème lors des commissions communales de sécurité. Et la liste n'est pas exhaustive.

Il y a un véritable chantier, à cela s'ajoute l'accidentologie, nous ne pourrions pas éviter tous les accidents mais en limiter un grand nombre.

Concernant notre collectivité, le bilan de l'année 2019 est de 465 évènements pour 32.214 jours d'arrêt – je remercie au passage l'excellent travail de l'ingénieur sécurité pour ce rapport. En reprenant le dossier publié par APEXYA, partenaire sécurité santé des PME, le coût journalier pour l'employeur est de 300 € par jour et devient exponentiel dans la durée de l'arrêt.

A cela s'ajoute le coût indirect comme le remplacement de la personne, le travail administratif, le taux d'invalidité partiel et/ou permanent, les dégâts matériels s'il y en a... Si bien que ce rapporteur estime pour 24H à 1 semaine d'AT un coût de 3.800€, pour un AT 1 semaine à 3 mois un coût de 25.000€ et plus de 3 mois, 93.000€. Connaissions-nous le montant que verse la collectivité à la caisse assurance maladie pour tous ces AT en plus de la cotisation ordinaire ? Nous venons de voir que l'accidentologie génère des coûts non négligeables. Investir dans la prévention c'est permettre d'éviter des coûts inattendus de manière pérenne à la collectivité.

En prévenant nous instaureront également un meilleur climat, de meilleures conditions de travail dans notre collectivité. Si je reprends par exemple un article publié par l'agence européenne de santé sécurité au travail (EU-Osha) concernant une synthèse d'études européennes sur le coût des risques psychosociaux. Ils citent notamment les travaux du projet européen « Matrix » qui ont pu observer que pour 1€ dépensé en prévention des RPS, un gain 13,64 € de bénéfice économique net était enregistré.

Ce que je veux dire, et vous l'avez bien compris, c'est en mettant les moyens que la collectivité pourra mener une politique sur la qualité de vie au travail par le biais de la prévention et pourquoi pas obtenir la norme ISO 45001 - la première norme ISO sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.

Et pour cela, la DVT aura besoin de personnel supplémentaire, par exemple, des conseillers techniques de sécurité sectorisés sur tout le territoire normand, un service complet dédié. Est-ce que la Région Normandie veut se donner de réels moyens humains et de fait, financier, pour relever ce chantier, la prévention à la sécurité au travail ? Et par la même, soulager la charge de travail importante de la DVT.

Pour finir, Madame la présidente, concernant aujourd'hui le règlement intérieur relatif à la gestion des substances psychoactives, bien que nous ayons eu un PowerPoint expliquant la démarche globale de ce règlement lors de la séance préparatoire, nous découvrons ce texte dans son intégralité tardivement.

Nous ne pouvons pas nous permettre, avec un Ordre du jour bien chargé, reprendre point par point le document. C'est pourquoi, tous les représentants CHSCT du personnels CFDT et CGT demandent à ce que l'on reporte ce texte pour la prochaine commission.

Merci de votre attention